

REGLEMENT SPICY BIKE'N TRAIL DES CÔTES DE BOURG RANDO VTT DIMANCHE 14 JUILLET 2019

Club organisateur : VTT Estuaire Club de Gauriac

Lieu : BOURG SUR GIRONDE- Parc de la Citadelle

1. PREAMBULE

La rando des Côtes de Bourg n'est pas une compétition mais une randonnée VTT ouverte à toute personne voulant pratiquer ce sport d'une façon ludique et dans un esprit convivial, sous l'égide de l'**UFOLEP**. Elle se déroulera dans le cadre d'une *journée multisports et animations appelée « Spicy Bike'N Trail » organisées conjointement par le VTT Gauriac, l'ALBS Athlétisme, le Comité de Jumelage Bourg/Salers et le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg.*

Vous aurez à votre disposition sur le site d'accueil, un stand des Côtes de Bourg,un stand d'assistance de notre partenaire Matériel-Vélo.com Artigues -Près-Bordeaux, une buvette et des sandwiches.

Un espace sanitaires avec douches et WC (au camping), et un point de « lavage vélos » seront proposés pour votre confort au Parc l'Esconge. Le parking est situé au Parc l'Esconge.

Cette année encore un effort particulier est engagé pour encourager la pratique du VTT féminin en proposant la gratuité d'inscription pour les dames et les demoiselles.

Le fait de s'inscrire à cette manifestation implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et en accepte les différentes clauses.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

Ouverture des inscriptions dès le mois d'avril et jusqu'au 14 juillet 2019 inclus. Nous vous conseillons de faire votre inscription sur internet (<u>www.spicybike-n-trail2019.ikinoa.com</u>) (minoration de 2€) ou sur place le jour de la randonnée. Frais d'inscription :

- Licenciés VTT /non licenciés: 8€ (par internet en amont) -10€ (sur place)
- Gratuit pour les féminines (inscription par internet ou sur place)
- Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans (inscription par internet ou sur place)

Pour s'engager le vététiste devra obligatoirement présenter sa **LICENCE** (U.F.O.L.E.P.-FFC –autre) ou un Certificat Médical datant de moins de 1 an pour les non licenciés.

Les participants de moins de 18 ans devront se munir d'une autorisation parentale (disponible sur place ou téléchargeable sur notre site).

Retrait des plaques et ouverture du secrétariat à la Citadelle de Bourg:

Samedi 13 juillet : de 16h00 à 20h00

Dimanche14 juillet : dès 7h00.

Tout participant qui n'aurait pas de plaque ne pourrait pas participer à la randonnée.

3. PARCOURS ET HORAIRES

Quatre circuits balisés sont proposés : 20 km (circuit familial, 150m D+), 30 km (circuit sportif 500m D+), 40 km (circuit pour les vététistes confirmés 800m D+, passages techniques) et 50 km (circuit pour les experts 1000m D+ et passages techniques) Le parcours pourra être modifié, la randonnée neutralisée voir même annulée sans préavis, par l'organisateur.

Vous trouverez sur les parcours plusieurs lieux de découverte d'un château des Côtes de Bourg avec dégustation, et rencontre du propriétaire.

Deux départs groupés sont prévus, l'un pour les 40 et 50km à 8h30 et l'autre pour les 20 et le 30km à 9h00, toutefois possibilité de départ jusqu'à 9h30.

Des ravitaillements vous attendent sur les parcours :

20 km
30 et 40 km
50 km
31 ravitaillements
2 ravitaillements
3 ravitaillements
1 ravitaillement

La clôture de la randonnée VTT est prévue à 14h00.

4. SECURITE ET RESPONSABILITE

Chacun doit être couvert par une assurance responsabilité civile. Le VTT Estuaire Club de Gauriac prendra une assurance spécifique qui couvrira l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de chute, perte vol ou dégradation du matériel des participants, sur les circuits ou les parkings. Chaque participant doit respecter scrupuleusement le code de la route sur l'ensemble des parcours, les arrêtés préfectoraux et municipaux des localités traversées, ainsi que les consignes des organisateurs.

Le port du casque à coque rigide est obligatoire du départ à l'arrivée pour tous les concurrents.

Les participants mineurs de moins de 16 ans devront être accompagnés par un adulte.

Un poste de secours matérialisé sera présent sur le site du départ et d'arrivée.

En cas de problème, un numéro de téléphone d'urgence vous sera donné au secrétariat de la randonnée. Au-delà de 14h00, les concurrents ne seront plus couverts par la responsabilité civile de l'organisateur.

5. ENVIRONNEMENT

La courtoisie, le respect de la propriété privée et de l'environnement sont des règles à respecter. La randonnée traverse des propriétés privées : respectez ces propriétés mises gracieusement à notre disposition. Un bon vététiste respecte l'environnement : merci de garder vos déchets et emballages dans vos poches. Vous trouverez des poubelles « tri sélectif »aux différents points de ravitaillements et à l'arrivée.

6. DROITS A L'IMAGE

Tout participant autorise le VTT Estuaire Club ainsi que ses ayants droits à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion du Spicy Bike'N Trail des Côtes de Bourg et en particuliers sur la Rando VTT.

7. RECOMPENSES

1 bouteille de 75cl de vin des Côtes de Bourg est offerte aux **150 premiers inscrits** par internet (à retirer sur le site d'inscription) ainsi que 50 bouteilles de 75cl **gagnés par les concurrents par tirage au sort (remises à l'arrivée).**

De nombreux lots complémentaires seront offerts par notre partenaire textiles POLI et notre partenaire cycles matérielvélo.com (Artigues), et pourront être gagnés par tirage au sort.

Un sandwich sera offert à l'arrivée, en échange des plaques.

8. TELEPHONES D'URGENCE

Numéro d'urgence du Président du VTT Gauriac : 06 18 70 88 12

SAMU: 15 Pompiers: 18 Gendarmerie: 17

> VTT ESTUAIRE CLUB DE GAURIAC 7 route de la gabare Mairie de Gauriac 33710 GAURIAC

Le Président : Jean-Paul MAUCO